
AIDE-MÉMOIRE : ARRIVÉE AU MONT

Les inscriptions suivantes sont à effectuer auprès de :

• De la commune de résidence dans les 8 jours avec plusieurs documents
• D'une assurance maladie de base dans les 3 mois maximum
• De la poste lien
• Du fournisseur d'énergie : Services industriels de la Ville de Lausanne lien
• De Billag lien
• De l'ECA lien

La liste des documents pour votre arrivée est disponible dans le tableau annexé.

Pour les Suisses arrivant de l'étranger, merci de bien vouloir consulter le lien suivant :
https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/leben_im_ausland.html

Informations utiles :

Si vous êtes propriétaire d'un chien, il doit être annoncé auprès de notre Police administrative [lien](#).

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Lausanne [lien](#).

Pour les écoles obligatoires, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat de l'établissement primaire et secondaire du mont-sur-Lausanne [lien](#).

Liens utiles pour les transports publics :

[TL](#) – [CFF](#)

Contact :

Service communal de la population
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: +41 (0)21 651 91 81 / Fax.: +41 (0)21 651 91 92
habitants@lemontsurlausanne.ch

Horaires :

Lundi	8h - 11h30	13h30 - 18h30*
Mardi	8h - 11h30	13h30 - 16h30
Mercredi	8h - 11h30	13h30 - 16h30
Jedi	8h - 11h30	fermé
Vendredi	8h - 11h30	13h30 - 16h30

AIDE-MÉMOIRE POUR LES SUISSES ARRIVAN



	Célibataire	Marié	Marié séparé	Divorcé	Veuf
Carte d'identité ou passeport valable	✓	✓	✓	✓	✓
Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil	✓	-	-	✓	-
Un certificat de famille suisse ou acte de partenariat enregistré	-	✓	✓	-	✓
Un acte d'origine ou certificat individuel d'état civil établi après 2005, avec la date de veuvage	-	-	-	-	✓
Convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple. ATTENTION : si vous n'avez pas encore une convention, une lettre datée et signée par les deux parties indiquant la date de séparation avec copies des documents d'identité de chacun	-	-	✓	-	-
Jugement de divorce définitif et exécutoire	-	-	-	✓	-
Bail à loyer signé ou acte d'achat/vente ATTENTION : si votre nom ne figure pas sur le bail à loyer ou acte d'achat/vente, une attestation de votre logeur, son bail à loyer ou acte d'achat/vente et une copie de son document d'identité sont à présenter	✓	✓	✓	✓	✓
Carte AVS ou carte d'assurance maladie Suisse	✓	✓	✓	✓	✓
CHF 15.00	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION !

- Seuls les **dossiers complets** sont acceptés.
- Tous les membres de la famille doivent être présents.